



LA TROIS-BASSINOISE

Trail long **42**km et court et randonnée **14** km

DIMANCHE 31 juillet 2016

Nom : Prénoms :

Nationalité : Date de naissance : / / Sexe : F H

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail : Recevoir nos infos : oui non

N° de licence : Votre Club :

Athlète non licencié(e)

Joindre obligatoirement un certificat médical de moins d'un an, spécifiant l'aptitude à la course de montagne pour les non licencié(e)s. Merci de joindre la photocopie de la licence pour les licenciés, accompagnée de votre chèque.

Inscription course : Jusqu'au 29 JUILLET

Trail long 42 km

trail court 14 km

Licencié : 42 €	<input type="checkbox"/>	Licencié : 13 €	<input type="checkbox"/>
Non licencié : 44 €	<input type="checkbox"/>	Non licencié : 15 €	<input type="checkbox"/>
Certificat Médical	<input type="checkbox"/>	club numéro de licence	<input type="checkbox"/>
Paiement : par chèque	<input type="checkbox"/>	espèces	<input type="checkbox"/>

Ce tarif vous donne droit à : 1 tee-shirt, 1 médaille, 1 petit déjeuner, 1 repas chaud sur place.

Tee-Shirt: S M L XL

Randonnée 13 €

Merci d'envoyer votre dossier complet à :
ACSTB
6 A rue des FRANCISEAS
97426 TROIS BASSINS
Tel : 0692 24 13 10 ou 0693 90 89 53

ATTENTION :

Places limitées aux 400 premiers inscrits pour la course.

Date limite d'inscription Le 29 JUILLET 2016 dans la limite des places disponibles.
Merci de libeller votre chèque à l'ordre du club : ACS TROIS-BASSINS.

La participation de tout concurrent à l'épreuve vaut pour acceptation du règlement.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement

Date :

Signature

REGLEMENT

Article 1 : Conditions Générales

La TROIS-BASSINOISE est une épreuve sportive mise en place par l'Association Culturelle et Sportive de Trois Bassins (ACSTB) en partenariat avec la municipalité de trois Bassins.
La participation de tout concurrent à l'épreuve l'engage à respecter ce règlement.
Tout incident ou accident survenu lors de l'épreuve pour le non respect du règlement décline la responsabilité de l'organisateur. Le comité d'organisation est composé de membres de l'association, d'administratifs et d'élus de la municipalité se réservent le droit de disqualifier tout concurrent pour manquement au règlement.

Article 2 : Définition de l'épreuve

La TROIS-BASSINOISE se compose de 2 épreuves :
d'une course de montagne de 42 km pour un dénivelé de 2 800 mètres positif 1800 mètres de dénivelé négatif, traversant la commune du battant des lames au sommet des montagnes avec son point culminant au Gites des Tamarins (1800 m alt.). Elle traverse la commune en passant par des sentiers, des pâturages, la forêt sèche, une petite savane, le forêt de bois de couleurs. Cette randonnée ou course de montagne est réservée aux concurrents ayant une bonne condition physique.
Elle se déroule le dimanche 31 juillet 2016

Article 3 : Conditions d'admission des concurrents

Les inscriptions sont reçues dans la limite des places (400) jusqu'au 29 juillet 2016 inclus par courrier, Mail ; ou une préinscription en ligne sur le site acstb.fr, doit être confirmée dans un délai de 8 jours par courrier
Adresse :

ASCTB 6A, allée des Franciséas
97426 Trois-Bassins
Tel : 0692 24 13 10 / 0693 90 89 53
e mail : asctb3@yahoo.fr

Pour les non licenciés à la fédération française d'athlétisme, le dossier doit-être complété d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou course de montagne datant de moins d'un an à joindre au bulletin d'inscription. Pour les licenciés une copie de la licence de LRA (Licence Athlétisme Compétition).

Article 4 : Catégories des concurrents et classements

Tous les participants sont groupés dans l'une des 6 catégories d'âge Hommes et Femmes figurant dans le tableau ci-après :

VETERANS 4 1944 et avant
VETERANS 3 1954 à 1945
VETERANS 2 1964 à 1955
VETERANS 1 1974 à 1965
SENIOR 1990 à 1975
ESPOIR 1991 à 1993

Classements prévus :

Vainqueur au scratch féminin masculin
Licenciés : Les 3 premiers de chaque catégorie féminin/masculin
Non licencié :
Les 3 premiers de chaque catégorie féminin/masculin
Les récompenses ne seront pas doublées afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre.

Article 5 : Tenue

Un Tee -shirt sera fourni par l'organisateur le dossard devra être posé de façon visible sur le devant du maillot.

Article 6 : Remise des dossards

La remise des dossards aura lieu le vendredi 29 juillet 2016 à partir de 14 heures siège de l'association de Trois Bassins ou éventuellement le dimanche à partir de 5h00 sur le lieu du départ.
Un briefing aura lieu le dimanche 29 juillet à 5h45 avant le départ de la course prévu à 6h.

Article 7 : Assurance

Une assurance de responsabilité Civile à l'égard des tiers et des concurrents est souscrite par le club pour couvrir la manifestation durant sa durée

Aussi, nous vous conseillons aux non - licenciés de souscrire une assurance individuelle.

La responsabilité de l'organisation est dérogée dès abandon, disqualification pour pointage tardif, par décision médicale ou autre décision du Directeur de la Course.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou dégradation du matériel personnel.

Article 8: Sécurité et Assistance

Elle est assurée par un ensemble constitué de un médecin, deux ambulances, des signaleurs le long du parcours de postes de secours, de poste de contrôle, d'un PC intermédiaire au Gites des Tamarins et d'un PC au départ.

La police municipale assure la signalisation au niveau, de la route Hubert Delisle (Mont vert, centre Ville).

Le centre de secours d'urgence ouest, les pompiers, la gendarmerie, le PGHM seront informés de la tenue de la manifestation.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard. A défaut l'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler.

Article 9 : Motifs de disqualification

Les organisateurs s'engagent à informer les participants par tous les moyens du fait que la manifestation se déroule en partie dans le cœur du parc national de la Réunion ils peuvent être disqualifiés pour le non respect de la réglementation du parc concernant :

- Pollution et dégradation des sites par les concurrents
- Abandon de déchets sur le parcours
- Non présentation à un poste de contrôle. Absence de dossard.
- Utilisation d'un moyen de transport durant l'épreuve.
- Non-assistance à un concurrent en difficulté.
- Refus de se faire examiner par les médecins à tout moment de l'épreuve.
- Etat physique ou psychique du concurrent jugé inapte à la poursuite de l'épreuve par le médecin.
- Prise de raccourcis dans les sentiers.

Horaire ouverture et fermeture de course :

Ferme CAROUPIN	6h à 10 h
Chemin Tamarin (1 ^{er} kiosque) :	6h à 11 h
Gite des Tamarins:	6h à 16 h

Article 10 : Ravitaillements

6 postes de ravitaillement sont répartis tout au long du parcours y compris départ/arrivée.

Chaque concurrent ne peut utiliser qu'un seul gobelet par table

Toute consommation doit se faire sur la table de ravitaillement et les déchets Déposés dans les sacs prévus à cet effet.

Tous concurrents surpris à abandonner leur déchet de nourriture sur le parcours sera disqualifié.

Il est possible de remplir les gourdes sur les tables.

Article 11: Droits d'inscriptions

42€ pour les licenciés, 44 € pour les non licenciés dans la limite des places disponibles.
Ce tarif vous donne droit à un petit déjeuner complet, un tee-shirt, une médaille, un repas chaud à consommer sur place.

Article 12 : Parcours

Départ : (peut-être déplacé en fonction du nombre de participants)

Le départ se fera:

à la place de l'église, la rue François de MAHY. Prendre à gauche emprunter le parcours de santé, prendre à gauche vers la zone d'activité le chemin Ferdinand PAYET chemin MAUSOLE Prendre le chemin des Limites prendre à gauche au niveau du CD6 avant la ravine du Mont vert prendre le chemin en terre pâturage BERBY et rejoindre la ferme CARROUPIN suivre le chemin de la prairie jusqu'à l'intersection du chemin tamarins prendre à gauche monter 500m après le premier kiosque prendre le sentier VAUDEVILLE et progresser vers le gîte des tamarins vous êtes à l'arrivée du trail court.

pour le trail long prendre le sentier de la glacière pour se diriger vers Piton rouge, Petit Bénare et Grand Bénare

Une fois au sommet descendre vers le parking du Maïdo continuer vers la tour de gué par la piste, vous arrivez sur la piste VTT pour rejoindre la piste de 1800 pour atteindre l'arrivée au gîte des tamarins.

Article 13 : Modification

L'organisation se réserve à tout moment le droit de modifier le parcours, et le présent règlement en cas de force majeure sans préavis.